

Pays de la Loire Artisans Transition

REGION DES PAYS DE LA LOIRE

Présentation du dispositif

Financer les investissements pour engager la transition environnementale et énergétique de l'activité.

Conditions d'attribution

A qui s'adresse le dispositif ?

— Entreprises éligibles

Le prêt Artisans Transition s'adresse aux entreprises artisanales en création ou développement, de moins de 10 salariés.

Pour quel projet ?

— Dépenses concernées

Financer des équipements réduisant sa consommation d'énergie, d'eau et de carburant, tout en atténuant son empreinte carbone :

- prévention et gestion des déchets,
- optimisation de la consommation énergétique,
- préservation de la ressource en eau,
- optimisation des modes de déplacement.

Montant de l'aide

De quel type d'aide s'agit-il ?

Prêt à taux : 0%, de 5 000 € à 50 000 €. Il vient en complément d'un financement privé.

Pour quelle durée ?

Pour une durée de 5 ans.

Informations pratiques

Quelle démarche à suivre ?

— Auprès de quel organisme

Pour toute information : contact@fondes.fr.

Critères complémentaires

- Effectif de moins de 10 salariés.

Organisme

REGION DES PAYS DE LA LOIRE

- 1 rue de la Loire
44966 NANTES